

PROVINCE DE BRABANT WALLON

Arrondissement de NIVELLES



Service Etat civil

Agent traitant: Laurence Adriaens

Tél: 067/ 79 43 25 – l.adriaens@ittre.be

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
DE CONCESSION

Aux membres du Collège communal,

Je soussigné(e) (nom et prénom)
né(e) à le
numéro national :
domicilié(e) à (CP + commune)
rue n°
téléphone : e-mail :

sollicite par la présente, le renouvellement

- ☐ de la concession avec caveau
- ☐ de la concession sans caveau
- ☐ du columbarium

au(x) nom(s) de la/les personne(s) suivante(s) (**nom, prénom, date de décès → obligatoire**) :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)

dans le cimetière communal de :

- ☐ Ittre
- ☐ Haut-Ittre
- ☐ Virginal

et atteste en outre avoir pris connaissance du Règlement sur les funérailles et sépultures de la Commune d'Ittre entré en vigueur le 01/02/2010 et en particulier les articles suivants :

- *Article 66: La durée des concessions en pleine terre, en caveau ou en columbarium est fixée à maximum 30 ans. Le contrat de concession prend cours à la date de la décision du Collège Communal accordant la concession.*

Notification en est faite au demandeur après remise de la preuve du paiement.

Des renouvellements successifs de 30 ans à la concession initiale peuvent être accordés pour les concessions en pleine terre, caveaux ou columbariums.

- Article 69: *Le renouvellement se fera sur demande introduite par toute personne intéressée, avant l'expiration de la période initiale, dans le but de maintenir la concession, de continuer à l'entretenir et non pour y inhumer des personnes autres que celles prévues initialement. Une nouvelle période de 30 ans prend cours.*

Fait à Ittre, le

Signature :